

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## **SYNOPSIS®**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -  
1.0 13.01.2025 50000090 Date de la première version publiée:  
13.01.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** SYNOPSIS®

#### **Autres moyens d'identification**

**Code du produit** 50000090

Identifiant Unique De Formulation (UIF) : AR5X-K2K3-4N4S-RYC0

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

**Restrictions d'emploi recommandées** : Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse du fournisseur**

FMC France  
11 bis Quai Perrache  
69002 LYON  
France

Téléphone: 04 37 23 65 70  
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

En cas de fuite/d'incendie/de déversementappelez:  
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):  
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:  
Centres antipoison en France:  
Paris: 01.40.05.48.48  
Lyon: 04.72.11.69.11  
Marseille: 04.91.75.25.25  
Lille: 0800 59 59 59  
OREII A: +33 (0)1 45 42 59 59

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

au vendredi

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :	 
Mention d'avertissement :	Attention
Mentions de danger :	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence :	<b>Prévention:</b> P261 Éviter de respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection respiratoire. <b>Intervention:</b> P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

sulter un médecin.

### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dangereux conformément aux réglementations locales.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

tribénuron-méthyl (ISO)

### Etiquetage supplémentaire

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
florasulame (ISO)	145701-23-1 613-230-00-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 11

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0 Date de révision: 13.01.2025 Numéro de la FDS: 50000090 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025

		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	
metsulfuron-méthyle (ISO)	74223-64-6 613-139-00-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	>= 2,5 - < 10
tribénuron-méthyl (ISO)	101200-48-0 401-190-1 607-177-00-9	Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 (Thyroïde, Système nerveux) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 2,5 - < 10
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	68512-34-5	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 011-005-00-2	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydrate	10101-89-0	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Estimation de la toxi-	>= 1 - < 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0 Date de révision: 13.01.2025 Numéro de la FDS: 50000090 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025

		cité aiguë  Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,830083 mg/l	
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3 205-788-1	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 977 mg/kg	>= 1 - < 2,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
kaolin	1332-58-7 310-194-1		>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.  
Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec les vêtements, les enlever.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

yeux	Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	: Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
---------	--

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements	: Traiter de façon symptomatique.  Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.
-------------	--

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression. Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre Oxydes de carbone Oxydes de phosphore Composés fluorés

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la
---------------------------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

particuliers des pompiers	lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.
---------------------------	--

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
---	--

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
-----------------------	---

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhale les vapeurs/poussières.
--	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3	FR VLE	
		Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC	
		Information supplémentaire: Agents cancérogènes ou mutagènes			
saccharose	57-50-1	VME	10 mg/m3	FR VLE	
		Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3 (Titane)	FR VLE	
		Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancerogènes possibles, Valeurs limites indicatives			

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
florasulame (ISO)			Effets systémiques	0,05 mg/kg p.c./jour
carbonate de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	10 mg/m3
acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydrate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,07 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,04 mg/m3
sulfate de sodium et de dodécyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	285 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4060 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2440 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg p.c./jour

#### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
florasulame (ISO)	Eau douce	0,000062 mg/l
acide phosphorique, sel triso-	Station de traitement des eaux usées	50 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

dique, dodécahydrate		
sulfate de sodium et de dodécyle	Eau douce	0,176 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,35 mg/l
	Sédiment d'eau douce	6,97 mg/kg
	Sédiment marin	0,697 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,29 mg/kg poids sec (p.s.)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains  
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 143  
En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protection.
- Filtre de type : Type protégeant des particules (P)
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.  
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.  
Porter un équipement de protection adéquat.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

de l'étiquette et au mode d'emploi.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	solide
Forme	:	granulés
Couleur	:	brun clair
Odeur	:	légère
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	Décomposition
Inflammabilité	:	Non hautement inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Point d'éclair	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Non disponible pour ce mélange.
pH	:	6,5 - 7 Concentration: 1 % (solution à 1% dans l'eau)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible pour ce mélange.
Pression de vapeur	:	Non disponible pour ce mélange.
Densité relative	:	Non disponible pour ce mélange.
Densité	:	non déterminé
Densité de vapeur relative	:	non déterminé
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Donnée non disponible
Répartition de la taille des particules	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Le produit n'est pas oxydant.
Auto-inflammation	:	non déterminé
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Énergie minimale d'ignition	:	10 - 20 mJ

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Le chauffage du mélange peut dégager des vapeurs nocives et irritantes.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Composants:

#### **florasulame (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,09 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **metsulfuron-méthyle (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Difficultés respiratoires  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Irritation  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: pas de mortalité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### tribénuron-méthyl (ISO):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,14 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 10 g/kg

### carbonate de sodium:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.800 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 2,3 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Organes cibles: Peau  
Symptômes: Erythème

### acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydrate:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Remarques: pas de mortalité
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,83 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
pas de mortalité  
  
Estimation de la toxicité aiguë: 0,830083 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Selon les données provenant de composants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

similaires  
pas de mortalité

### sulfate de sodium et de dodécyle:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.200 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- DL50 (Rat, mâle): 1.427 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- DL50 (Rat, femelle): 977 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### kaolin:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- DL50: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 5,07 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 436
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
DL50: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

- Espèce : Rat  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Composants:

#### **florasulame (ISO):**

Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

#### **metsulfuron-méthyle (ISO):**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Méthode	:	US EPA Ligne directrice OPP 81-5
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

#### **tribénuron-méthyl (ISO):**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Remarques	:	Peut provoquer une légère irritation. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
----------	---	-----------------------------

#### **carbonate de sodium:**

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	4 h
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

#### **acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydrate:**

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation de la peau

#### **sulfate de sodium et de dodécyle:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation de la peau

#### **kaolin:**

Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Produit:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation modérée des yeux
Remarques	:	Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Source d'information : Données fournies par une source externe.

#### Composants:

##### **florasulame (ISO):**

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

##### **metsulfuron-méthyle (ISO):**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

##### **tribénuron-méthyl (ISO):**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Remarques	:	Peut provoquer une légère irritation. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

Résultat	:	Irritation des yeux
----------	---	---------------------

##### **carbonate de sodium:**

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

##### **acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydrate:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	EPA OTS 798.4500
Résultat	:	Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

##### **sulfate de sodium et de dodécyle:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### kaolin:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat	:	A un effet sensibilisant.
Remarques	:	Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Composants:

#### florasulame (ISO):

Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### metsulfuron-méthyle (ISO):

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

#### tribénuron-méthyl (ISO):

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Provoque une sensibilisation de la peau.

#### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

#### acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydrate:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	:	Souris

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

### sulfate de sodium et de dodécyle:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

### kaolin:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Ne contient pas de composé listé comme mutagène
--	---	---

### Composants:

#### florasulame (ISO):

Génotoxicité in vitro	:	Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.17 Résultat: négatif
-----------------------	---	---

#### metsulfuron-méthyle (ISO):

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui
		Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation du métabolisme: Activation du métabolisme Résultat: positif BPL: oui

#### Génotoxicité in vivo

:	Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris Résultat: négatif
---	---

#### tribénuron-méthyl (ISO):

Mutagénicité sur les cellules	:	Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mu-
-------------------------------	---	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

germinales- Evaluation tagènes.

### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

### **carbonate de sodium:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur *Salmo-nella typhimurium*  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### **acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydrate:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène  
Méthode: OCDE ligne directrice 490  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test du micronoyau  
Méthode: OCDE ligne directrice 487  
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

### **sulfate de sodium et de dodécyle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: *Escherichia coli*  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test d'aberration chromosomique  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### **kaolin:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### **Composants:**

#### **florasulame (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

#### **metsulfuron-méthyle (ISO):**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Durée d'exposition : 104 semaines  
NOAEL : 500 ppm  
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle  
Durée d'exposition : 18 mois  
NOAEL : 5.000 ppm  
Résultat : négatif

#### **tribénuron-méthyl (ISO):**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé  
Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

#### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **sulfate de sodium et de dodécyle:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
NOAEL : 1.125  
LOAEL : > 1.125  
Résultat : négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction  
- Evaluation

#### Composants:

##### **florasulame (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.  
- Evaluation

##### **metsulfuron-méthyle (ISO):**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Ingestion  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Ingestion  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Résultat: négatif

##### **tribénuron-méthyl (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du foetus., Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

##### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidence sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

##### **carbonate de sodium:**

Incidence sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 2.45, 11.4, 52.9, 245 milligramme par kilogramme

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Durée d'un traitement unique: 6 - 15 jr  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 245 Poids corporel mg / kg  
Tératogénicité: NOAEL: > 245 Poids corporel mg / kg  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction  
- Evaluation

### acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydrate:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 1000 mg/kg p.c./jour  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 4.1, 19, 88.3, 410 mg/kg p.c./jour  
Durée d'un traitement unique: 20 jr  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 410 mg/kg p.c./jour  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: > 410 mg/kg p.c./jour  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction  
- Evaluation

### sulfate de sodium et de dodécyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'un traitement unique: 6 - 15 jr  
Toxicité maternelle générale: NOEL: 250 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOEL: 250 Poids corporel mg / kg  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **kaolin:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### **Composants:**

#### **florasulame (ISO):**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **tribénuron-méthyl (ISO):**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydrate:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **kaolin:**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Composants:

#### **florasulame (ISO):**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **tribénuron-méthyl (ISO):**

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **carbonate de sodium:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **sulfate de sodium et de dodécyle:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **kaolin:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité à dose répétée**

### Composants:

#### **florasulame (ISO):**

Espèce : Rat  
LOAEL : 500 mg/kg  
Durée d'exposition : 90 day  
Symptômes : Effets sur les reins

#### **metsulfuron-méthyle (ISO):**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEL : 1000 ppm  
Voie d'application : Oral - nourriture  
Durée d'exposition : 90 days  
Symptômes : Perte de poids corporel

#### **tribénuron-méthyl (ISO):**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Espèce	:	Lapin
LOAEL	:	80 mg/kg
Organes cibles	:	Thyroïde, Système nerveux
Evaluation	:	La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.
Remarques	:	Augmentation de la mortalité ou espérance de vie réduite

### carbonate de sodium:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	> 0,01 mg/kg
Voie d'application	:	Inhalation (poussière/buée/fumée)
Atmosphère de test	:	poussières/brouillard

### acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydrate:

Espèce	:	Chien, femelle
NOAEL	:	492.77 mg/kg p.c./jour
LOAEL	:	1433.56 mg/kg p.c./jour
Voie d'application	:	Oral - nourriture
Durée d'exposition	:	90 d
Dose	:	129.31, 492.77, 1433.56 mg/kg p.c./jour
Organes cibles	:	Reins
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	:	Chien, mâle
NOAEL	:	322.88 mg/kg p.c./jour
LOAEL	:	1107.12 mg/kg p.c./jour
Voie d'application	:	Oral - nourriture
Durée d'exposition	:	90 d
Dose	:	94.23, 322.88, 1107.12 mg/kg p.c./jour
Organes cibles	:	Reins
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

### sulfate de sodium et de dodécyle:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	488 mg/kg
LOAEL	:	1.016 mg/kg
Voie d'application	:	Oral - nourriture
Durée d'exposition	:	13 weeks

### kaolin:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### Composants:

#### **florasulame (ISO):**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

#### **tribénuron-méthyl (ISO):**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Effets neurologiques

#### Composants:

#### **metsulfuron-méthyle (ISO):**

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algue verte)): 0,261 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.  
(Information concernant le produit lui-même)

CE50r (*Lemna gibba*(lentille d'eau bossue)): 0,00317 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 221  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

terne.  
(Information concernant le produit lui-même)

### Composants:

#### **florasulame (ISO):**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 292 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,00894 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
CE50 (Lemma gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,00118 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 119 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 38,9 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.320 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 5.000 mg/kg  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)  
  
DL50: > 100 µg/abeille  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles méllifères  
  
DL50: > 100 µg/abeille  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles méllifères

#### **metsulfuron-méthyle (ISO):**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
  
CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 43,1 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 65,7 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OPPTS 850.5400  
BPL: oui  
  
NOEC (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 45 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OPPTS 850.5400  
BPL: oui
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1.000
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 68 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
  
NOEC: 10 mg/l  
Point final: la reproduction  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Méthode: OCDE ligne directrice 229  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 3,13 mg/l  
Point final: la reproduction  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC: 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1.000

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 6 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

NOEC: 5,6 mg/kg  
Point final: reproduction  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222  
BPL:oui

Méthode: OCDE ligne directrice 216

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 50 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères  
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50: > 50 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères  
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50: > 2.510 mg/kg  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

NOEC: 1.000 mg/kg  
Point final: Test de Reproduction  
Espèce: Colinus virginianus

NOEC: 1.000 ppm  
Point final: Test de Reproduction  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)  
Méthode: OCDE ligne directrice 206

### tribénuron-méthyl (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

	Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Crustacés): > 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h
	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 894 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,068 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,0047 mg/l Durée d'exposition: 7 jr
	NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,001 mg/l Durée d'exposition: 7 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 114 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
	NOEC: 560 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 41 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: NOEC: 3,2 mg/kg Durée d'exposition: 56 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50: > 2.250 mg/kg Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
	DL50: > 5.620 ppm Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) Remarques: Diététique
	DL50: > 5.620 ppm Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Remarques: Diététique

DL50: > 98.4 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: > 9.1 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très毒ique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 615 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

### carbonate de sodium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 200 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

### acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydrate:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: Méthode EU C3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Méthode EU C3

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (boue activée): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 3.500 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 207  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### sulfate de sodium et de dodécyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 29 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): 3,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 5,55 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 53 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 30 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 135 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

nismes Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1,357 mg/l  
Durée d'exposition: 42 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,88 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)  
Type de Test: Essai en dynamique

### **kaolin:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: Donnée non disponible

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Produit:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.  
Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

### **Composants:**

#### **florasulame (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### metsulfuron-méthyle (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un sol et une eau aérobies.

### tribénuron-méthyl (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Le produit/substance n'est pas persistant dans l'environnement.  
La demi-vie de dégradation primaire varie selon les circons-tances, de quelques jours à quelques semaines dans l'eau et le sol aérobies.  
Les métabolites sont considérés comme persistants.  
Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.

### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: < 5 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

### carbonate de sodium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### sulfate de sodium et de dodécyle:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 95 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

### kaolin:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-posant actif.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### Composants:

#### **florasulame (ISO):**

- Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 2,21  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1 (20 °C)  
pH: 4  
  
log Pow: -1,22 (20 °C)  
pH: 7  
  
log Pow: -2,06 (20 °C)  
pH: 10

#### **metsulfuron-méthyle (ISO):**

- Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 28 jr  
Facteur de bioconcentration (FBC): < 1  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 0,018 (25 °C)  
log Pow: -1,7 (25 °C)  
pH: 7

#### **tribénuron-méthyl (ISO):**

- Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 1  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,38

#### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

- Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,45

#### **carbonate de sodium:**

- Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

#### **sulfate de sodium et de dodécyle:**

- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,03 (20 °C)

#### **kaolin:**

- Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **florasulame (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 22 ml/g, log Koc: 1,34  
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

##### **tribénuron-méthyl (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, la ou les matières actives ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lixiviation vers les eaux souterraines.

##### **kaolin:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Faible mobilité dans les sols

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.  
Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
- Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.  
Eliminer comme produit dangereux.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
- Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 3077  
ADR : UN 3077  
RID : UN 3077  
IMDG : UN 3077  
IATA : UN 3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Metsulfuron-méthyle, Tribénuron-méthyle, Florasulame)  
ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Metsulfuron-méthyle, Tribénuron-méthyle, Florasulame)  
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Metsulfuron-méthyle, Tribénuron-méthyle, Florasulame)

<b>IMDG</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Metsulfuron-méthyle, Tribénuron-méthyle, Florasulame)
<b>IATA</b>	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Metsulfuron-méthyle, Tribénuron-méthyle, Florasulame)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	:	9
<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M7
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M7
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)
<b>RID</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M7
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
<b>IMDG</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
<b>IATA (Cargo)</b>		
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	956
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y956

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Divers

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Divers

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75  
Si vous avez l'intention d'utiliser ce

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

	produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
---	----	------------------------------

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	: 25
--	------

Surveillance médicale renforcée (R4624-23)	: Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B
--	---

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9)	: 4510
--	--------

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

MEM 20 SG  
TBM 500 SG  
FOM 25 WG

ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

2004/37/EC	unique : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Sens. 1	H317
Eye Irrit. 2	H319

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'éva-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## SYNOPSIS®

Version 1.0	Date de révision: 13.01.2025	Numéro de la FDS: 50000090	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.01.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Aquatic Acute 1	H400	luation des produits Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

### Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR